



# GENERALI

Solutions d'assurances

09/04/ 2013

**COMMUNIQUE  
DE PRESSE**

## Nouveauté Generali :

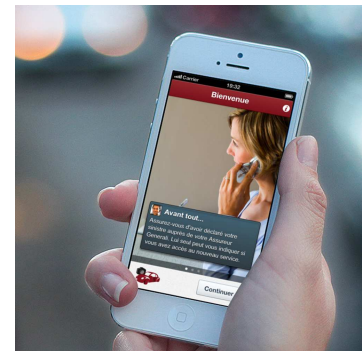
Les assurés peuvent bénéficier d'une expertise à distance de leur véhicule en cas de léger sinistre grâce à une application mobile dédiée : **AUTOFOCUS**

- Afin de répondre à l'attente d'une relation fluide et multicanal de plus en plus plébiscitée par les assurés, Generali enrichit son offre d'indemnisation et crée le premier service permettant à l'assuré d'initier une expertise à distance en prenant lui-même les photos de son véhicule :
  - **Des démarches simplifiées** pour les assurés qui peuvent bénéficier d'une expertise à distance pour les sinistres légers via leur iPhone, sans déplacement au garage ;
  - **Un processus d'indemnisation rapide et plus souple**, avec la possibilité, si le client le souhaite, de bénéficier d'une indemnisation de gré-à-gré ;
  - **Un large réseau de garages agréés** à leur disposition, proposant des services de qualité à prix négociés.

### **DES DÉMARCHES SIMPLIFIÉES : FAIRE EXPERTISER À DISTANCE SON VÉHICULE GRÂCE À UNE APPLICATION MOBILE**

Pour les sinistres légers, le client peut désormais faire expertiser son véhicule via une application mobile dédiée, sans avoir à se déplacer jusqu'à un garage automobile. L'application AUTOFOCUS permet au client de prendre lui-même les photos des dommages et des papiers du véhicule, puis de les transmettre immédiatement à la plateforme d'expertise.

Le service à distance lui est proposé grâce au téléchargement de l'application, dès la déclaration habituelle auprès de son agent.



*« L'agent général reste l'interlocuteur privilégié d'un assuré Generali, notamment en cas de sinistre. Il joue donc un rôle clé dans l'orientation du client. C'est pourquoi il est au cœur de la réussite de ce nouveau processus d'indemnisation »*

**Gérard Bonnet, Directeur Indemnisation Generali France**

*Crédit photo : Hervé Thouroude*

### **CONTACTS PRESSE**

Generali  
Aude Esteves  
Fixe : 01.58.34.15.29  
Mob : 06 .27.58.06.73  
[aesteves@generali.fr](mailto:aesteves@generali.fr)

Nathalie Teyssier  
01.5838.13.52  
[nteyssier@generali.fr](mailto:nteyssier@generali.fr)  
[www.generali.fr](http://www.generali.fr)

Une fois les éléments transmis, les experts mandatés par Generali informent l'assuré du montant des réparations dont il bénéficiera. L'assuré a le choix : opter pour un garage agréé pour la prise en charge de la réparation ou recevoir directement le règlement du sinistre. Il reste libre d'effectuer les réparations de son véhicule dans le garage de son choix.



## **ET TOUJOURS : DES SERVICES DE QUALITÉ À PRIX CONTENUS AVEC LE RÉSEAU DE GARAGES AGRÉÉS**

En passant par l'un des 1 500 garages agréés du réseau Assercar, l'assuré Generali a la garantie de :

- Limiter le temps l'immobilisation de son véhicule
- Disposer d'un véhicule de courtoisie le temps que durent les réparations
- Bénéficier gratuitement du nettoyage du véhicule (intérieur et extérieur), du contrôle gratuit des éclairages et des niveaux d'eau / d'huile
- Bénéficier de tarifs négociés/préférentiels dans l'ensemble du réseau, même en dehors du cadre de la réparation d'un sinistre.

Pour télécharger l'application AUTOFOCUS :

<https://itunes.apple.com/fr/app/autofocus/id608883268?mt=8>

ou grâce au flashcode ci-contre :



web

### **A PROPOS DE GENERALI FRANCE**

**Generali France est aujourd'hui le deuxième groupe généraliste d'assurances dans l'Hexagone. Le chiffre d'affaires de la compagnie, dont l'implantation en France remonte à 1832, atteint 13.8 milliards d'euros en 2012. Generali France s'appuie sur plus de 10 000 collaborateurs et agents généraux pour offrir des solutions d'assurances à 6 millions d'assurés, particuliers ou bénéficiaires de garanties dans le cadre de leurs activités, ainsi que 800 000 entreprises et professionnels. Plus d'informations sur [www.generali.fr](http://www.generali.fr)**